

Doctrines

Législation Communautaire

Banque

- (059711) MSU, une organisation en évolution constante depuis sa création, MONIN Maud (Banque, 01/10/17, n°812)

Bourse et marchés financiers

- (059783) Admission aux négociations - Prospectus, VABRES Régis (Droit des sociétés, 01/10/17, n°10)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (059739) Informatique et libertés - Data Protection Officer et mise en conformité selon le RGPD, LEGRAS Hélène (01/10/17, n°2)
- (059730) La mise en œuvre du RGPD au prisme du risque juridique, MATTATIA Fabrice, MORDELET Francis (Revue Lamy Droit de l'immatériel, 01/08/17, n°140, p.61-64)

Législation Internationale

Garantie

- (059704) L'agent des sûretés OHADA : figure tutélaire du nouvel agent des sûretés français ?, MARTIN-SISTERON Hugues (Banque, 01/10/17, n°812)

Législation Nationale

Banque

- (059765) L'année lombarde et les banques. Entre faute lucrative et risque systémique diffus, LEGUEVAQUES Christophe (Petites Affiches, 04/10/17, n°198, p.6-18)

- (059716) Notice explicative de l'ordonnance de transposition de la DSP 2 (et appendice), STORRER Pierre (Banque, 01/10/17, n°812)

Bourse et marchés financiers

- (059789) Encadrement des dérivés - Vers une révision du règlement EMIR, BOUCHETA Haroun (Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires, 05/10/17, n°40 (suppl. au JCPE))
- (059706) Protection des intérêts clients à l'ère digitale : quels traitements de données ? Une illustration par le cas du profilage, MOLY Fabrice (Banque, 01/10/17, n°812)

Civil

- (059654) La responsabilité des contractants à l'égard des tiers dans le projet de réforme de la responsabilité civile, BORGHETTI Jean-Sébastien (Dalloz, 28/09/17, n°31, p.1846-1849)

Garantie

- (059732) Chronique année 2016 - 1er semestre 2017 : sûretés personnelles, CABRILLAC Sandrine (Répertoire du Notariat Defrénois, 21/09/17, n°19, p.29-36)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (059800) Projet d'ordonnance relative à l'utilisation de la technologie blockchain pour la transmission de certains titres financiers (J.C.P. G., 09/10/17, n°41, p.1797-1800)
- (059729) L'identité numérique, monnaie d'aujourd'hui et rente de demain..., GIUSTI Jérôme, NDIAYE Aïda (Revue Lamy Droit de l'immatériel, 01/08/17, n°140, p.56-60)

Pénal

- (059795) La compliance a-t-elle une valeur ? AUGAGNEUR Luc-Marie (J.C.P. E., 05/10/17, n°40, p.30-36)

- (059790) Le registre des bénéficiaires effectifs, Véronique MOUSSU (Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires, 05/10/17, n°40 - suppl. au JCPE)

Sociétés et autres groupements

- (059811) Les récentes réformes en matière de prescription pénale et de mise en conformité (Revue Lamy Droit des affaires, 01/10/17, n°130)
- (059779) Obligations d'information des sociétés : les ordonnances de l'été, HEINICH Julia (Droit des sociétés, 01/10/17, n°10)
- (059754) Les pactes d'associés : quelle effectivité à l'épreuve de la pratique ? TOURET Audrey, ALLAIN Robin (Revue Lamy Droit des affaires, 01/10/17, n°130, p.55-58)

Institutions bancaires et financières

- (059827) Instruction ACPR n° 2017-I-17 modifiant l'instruction n° 2013-I-10 du 3 octobre 2013 relative aux informations sur le dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et du financement des activités terroristes des changeurs manuels (Instructions ACPR, 06/10/17)
- (059826) 2017-094 Communication CFONB n° 2017-0042 - Règlement du Comité d'expertise des moyens de paiement (Communications Adhérents FBF, 11/10/17)
- (059825) 2017-093 Communication CFONB n° 2017-0041 - Réglementation européenne concernant les marchés d'instruments financiers : Identification des personnes morales (code LEI) et physiques (code CONCAT) dans le cadre de l'exécution des transactions d'instruments financiers (Communications Adhérents FBF, 11/10/17)

- (059773) 2017-092 Règlement européen de protection des données à caractère personnel - Lettre de la Présidente de la CNIL à la FBF (Communications Adhérents FBF, 10/10/17)
- (059752) Instruction ACPR n° 2017-I-16 relative à la remise des informations nécessaires aux calculs de contributions, aux mécanismes de garantie des dépôts, des titres et des cautions (Instructions ACPR, 06/10/17)

Jurisprudence

Législation Nationale

Banque

- **(059814) Chronique de jurisprudence : conditions de recevabilité aux procédures de traitement du surendettement ; bonne foi du débiteur**

Mauvaise foi par abstention volontaire de communication d'informations relatives à une condamnation ; mauvaise foi du débiteur disposant d'économies ; mauvaise foi découlant d'une donation déguisée ; obligation pour le tribunal d'examiner l'ensemble des éléments soumis ; mauvaise foi découlant de l'absence de déclaration passée d'une dette ; obligation pour le tribunal de respecter le contradictoire (Cass.Civ. - 22/06/17 - 16-11281 ; Cass.Civ. - 11/05/17 - 16-15732 ; Cass.Civ. - 20/04/17 - 16-14837 ; Cass.Civ. - 11/05/17 - 16-15559 ; Cass.Civ. - 11/05/17 - 16-15481 ; Cass.Civ. - 01/06/17 - 18737 : Gazette du Palais 2017, n°33, p.28 - note de LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme, MOUIAL-BASSILANA Eva)

- **(059805) Implementation of the Anti-Corruption Provisions of “Sapin 2” Law - Lessons to be Learned from Internal Control Rules Applicable to Financial Institutions**

La Commission des sanctions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a récemment sanctionné trois banques françaises en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), prononçant à l'encontre de chacune d'elles une sanction pécuniaire importante. Un parallèle évident peut être fait entre le dispositif de contrôle interne devant être mis en œuvre en matière de LCB-FT et les mesures de lutte contre la corruption résultant de la loi dite Sapin 2. Si le montant maximum des sanctions pécuniaires susceptibles d'être prononcées dans le cadre de la loi Sapin 2 est bien inférieur à celui relatif aux institutions financières soumises au contrôle de l'ACPR, un renforcement du montant de ces sanctions, comme ce fut le cas pour les institutions financières, est prévisible. Il est donc de l'intérêt des entreprises concernées de déployer un dispositif Sapin 2 solide et efficace en s'inspirant, le cas échéant, des règles applicables aux institutions financières en matière de contrôle interne. (Commission des sanctions de l'ACPR - 30/05/17, BNP PARIBAS - 30/06/17, CRCAM Atlantique-Vendée - 19/07/17, Société Générale : Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires 2017, n°40 (suppl. au JCPE) -

note de ALLOUËT Caroline , BELLANCA Frédéric)

- **(059792) Nouvelle manifestation circonstanciée du devoir de conseil du banquier**

Proposer à des clients des solutions plus sûres que celle envisagée par ceux-ci pour le transport de fonds en espèces ressort de la sphère de compétence de la banque et de son obligation de conseil envers ses clients. Dès lors, en s'abstenant de délivrer ce conseil à ces derniers, la banque a commis une faute et cette faute leur a fait perdre une chance d'échapper au vol à l'arraché des espèces et à ses conséquences. (Cour d'appel - Reims - 23/05/17 : Gazette du Palais 2017, n°34 - note de LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme)

- **(059703) Confirmation : le TEG doit être exact, mais peut être (un tout petit peu) faux**

Ayant relevé que l'écart entre le taux effectif global (TEG) de 5,672 % l'an mentionné dans le contrat de prêt et le produit du taux de période, non contesté, par le nombre d'échéances de remboursement dans l'année, 5,743 %, était inférieur à la décimale prescrite par l'article R. 313-1 du code de la consommation, c'est à bon droit que la cour d'appel a rejeté la demande d'annulation de la clause d'intérêts conventionnels du contrat de prêt (Cass.Com - 18/05/17 - 16-11147 : Dalloz 2017, n°33, p.1958 - note de CATTALANO-CLOAREC Garance)

Bourse et marchés financiers

- **(059755) Pouvoirs d'investigation et de sanction de l'AMF : de la conception restrictive des droits de la défense**

Publiés au Bulletin, les deux arrêts rendus par la chambre commerciale de la Cour de cassation le 11 mai 2017 traduisent en termes clairs la volonté jurisprudentielle de ne pas céder aux « coups de boutoirs » assenés – non sans le concours de la Cour de Strasbourg – par les tenants d'une vision affirmée des droits de la défense en matière financière. Au terme du premier, la Haute juridiction affirme que dans le cadre du pouvoir d'investigation de l'AMF, seule l'autorisation du juge des libertés et de la détention (JLD) doit être notifiée, le principe de la contradiction ne s'appliquant qu'à l'occasion du recours exercé contre cette décision. En vertu du second, les Hauts magistrats retiennent que les modalités de convocation devant la Commission des sanctions de l'AMF sont régies par le Code monétaire et financier, à l'exclusion du Code de procédure civile, de sorte qu'aucun délai supplémentaire ne saurait être octroyé aux personnes résidant à l'étranger. Particulièrement restrictives, ces solutions qui consacrent l'éviction des principes directeurs de la procédure civile, consacrent une approche minimaliste des droits de la défense. (Cass.Com - 11/05/17 - 15-22173 ; Cass.Com - 11/05/17 - 15-10899 : Revue Lamy Droit des affaires 2017, n°130, p.50 - note de ZEKKOUTI Naguin B.)

- **(059724) Marchés d'instruments financiers : les fadettes cloîtrées**

Parce que la communication à une autorité publique des données de connexion électronique est de nature à porter atteinte au droit au respect de la vie privée de la personne intéressée, le législateur doit l'entourer de garanties propres à assurer une conciliation équilibrée entre, d'une part, ce droit et, d'autre part, la prévention des atteintes à l'ordre public et la recherche des auteurs d'infractions. Faute de contenir ces garanties, la deuxième phrase du premier alinéa de l'article L. 621-10 du Code monétaire et financier relatif aux enquêtes de l'Autorité des marchés financiers, est abrogée par le Conseil constitutionnel. (Conseil Constitutionnel - 21/07/17 : Droit pénal 2017, n°10 - note de ROBERT Jacques-Henri)

- **(059690) Interdiction de procéder à un appel public à l'épargne de parts sociales : quels enseignements pour l'offre au public ?**

Par un arrêt rendu le 15 mars 2017, la Cour de cassation a censuré une cour d'appel qui, en précisant qu'il aurait fallu rechercher si les sociétés civiles avaient émis leurs parts dans le public en ayant recours à la publicité ou au démarchage, ce dont il serait résulté qu'elles avaient fait publiquement appel à l'épargne sans y être autorisées par la loi, a ajouté une condition qui ne figurait pas à l'article 1841 du code civil, dans la rédaction qui était la sienne avant l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009. (Cass.Com - 15/03/17 - 14-18452 : Revue des sociétés 2017, n°10, p.576 - note de FRANCOIS Bénédicte)

- **(059623) Manipulation de cours : précisions du Conseil d'État**

Le Conseil d'État confirme assez largement la décision de la Commission des sanctions de l'AMF dans une affaire de manipulation de cours. Cette décision est riche d'enseignement et impliquera d'être prise en compte dans le cadre des stratégies de trading à haute fréquence. Plus généralement, cette décision suscite intérêt quant à la position du Conseil d'État sur l'aspect intentionnel du manquement ou encore sur la possibilité des pratiques de marché comme faits justificatifs. (Conseil d'Etat - 19/05/17 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2017, n°5, p.322 - note de BARRIERE Francois)

Procédure

- **(059725) Saisie immobilière : compétence du juge de l'exécution**

Faute de constituer une contestation de la saisie immobilière, la demande présentée par les débiteurs tendant à la condamnation de la banque créancière au paiement de dommages-intérêts d'un montant équivalent à celui de sa créance ne relève pas de la compétence du juge de l'exécution. (Cass.Civ. - 22/06/17 - 15-24385 : Procédures 2017, n°10 - note de LAPORTE Christian)

Sociétés et autres groupements

- **(059691) Défaut de vigilance du conseil d'administration et partage de responsabilité**

Un tiers ayant causé un préjudice à une société peut bénéficier d'un partage de responsabilité sur le fondement de la faute de la victime en présence d'un défaut de vigilance du conseil d'administration de la société concernant des placements spéculatifs. En revanche, les juges du fond doivent rechercher le préjudice effectivement subi par la société avant d'exclure toute réparation. (Cass.Com - 26/04/17 - 15-18908 : Revue des sociétés 2017, n°10, p.559 - note de HEINICH Julia)

Textes

Législation Communautaire

Banque

- (059764) Avis de la Commission du 3 octobre 2017 sur la recommandation de la Banque centrale européenne en vue d'une décision du Parlement européen et du Conseil portant modification de l'article 22 des statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne (J.O.U.E. série C n°340 du 11/10/17, p.1)

- (059763) Décision (PESC) 2017/1838 du Conseil du 10 octobre 2017 modifiant la décision (PESC) 2016/849 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (J.O.U.E. série L n°261 du 11/10/17, p.17)
- (059762) Règlement (UE) 2017/1836 du Conseil du 10 octobre 2017 modifiant le règlement (UE) 2017/1509 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (J.O.U.E. série L n°261 du 11/10/17, p.1)
- (059747) Règlement d'exécution (UE) 2017/1834 de la Commission du 9 octobre 2017 modifiant pour la deux cent soixante-dix-neuvième fois le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées aux organisations EIIL (Daech) et Al-Qaida (J.O.U.E. série L n°260 du 10/10/17, p.3)

Bourse et marchés financiers

- (059738) Règlement délégué (UE) 2017/1800 de la Commission du 29 juin 2017 modifiant le règlement délégué (UE) n° 151/2013 complétant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil (J.O.U.E. série L n°259 du 07/10/17, p.14)
- (059737) Règlement délégué (UE) 2017/1799 de la Commission du 12 juin 2017 complétant le règlement (UE) n° 600/2014 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'exemption de certaines banques centrales de pays ou territoires tiers, dans le cadre de leur politique monétaire, de change et de stabilité financière, des obligations de transparence prénégociation et postnégociation (J.O.U.E. série L n°259 du 07/10/17, p.11)

Législation Internationale

Assurances

- (059736) Décision (UE) 2017/1793 du Conseil du 15 septembre 2017 modifiant la décision (UE) 2017/1792 relative à la signature, au nom de l'Union, et à l'application provisoire de l'accord bilatéral entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique sur des mesures prudentielles concernant l'assurance et la réassurance (J.O.U.E. série L n°258 du 06/10/17, p.4)
- (059735) Décision (UE) 2017/1792 du Conseil du 29 mai 2017 relative à la signature, au nom de l'Union, et à l'application provisoire de l'accord bilatéral entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique sur des mesures prudentielles concernant l'assurance et la réassurance (J.O.U.E. série L n°258 du 06/10/17, p.1)

Législation Nationale

Banque

- (059761) Arrêté du 6 octobre 2017 portant application des articles L. 562-3 et suivants et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°238 du 11/10/17)
- (059746) Arrêté du 6 octobre 2017 portant application des articles L. 562-3 et suivants, et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°237 du 10/10/17)
- (059745) Arrêté du 6 octobre 2017 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°237 du 10/10/17)
- (059744) Arrêté du 6 octobre 2017 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°237 du 10/10/17)
- (059743) Arrêté du 6 octobre 2017 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°237 du 10/10/17)
- (059742) Arrêté du 6 octobre 2017 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°237 du 10/10/17)
- (059741) Arrêté du 6 octobre 2017 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°237 du 10/10/17)
- (059727) Décision de l'ACPR n° 2017-CR-08 du 22 septembre 2017 portant sur le formulaire déclaratif pour les calculs de contributions au fonds de résolution national et les dates de remise des données pour le calcul des contributions audit fonds et au Fonds de résolution unique (J.O. n°234 du 06/10/17)

Immobilier et urbanisme

- (059760) Décret n° 2017-1456 du 9 octobre 2017 modifiant les articles R. 125-44, R. 512-80 et R. 556-3 du code de l'environnement et R. 441-8-3 du code de l'urbanisme [suppression de l'obligation de souscrire des garanties financières à première demande exigée des tiers demandeurs pour réaliser des travaux de réhabilitation à la suite de l'arrêt définitif d'une installation classée] (J.O. n°238 du 11/10/17)

Public

- (059748) Règlement intérieur de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (J.O. n°236 du 08/10/17)
- (059733) Décision n° 2017-659 QPC du Conseil constitutionnel du 6 octobre 2017 [Imposition des revenus réalisés par l'intermédiaire de structures établies hors de France et soumises à un régime fiscal privilégié II] (J.O. n°236 du 08/10/17)

Sociétés et autres groupements

- (059734) Décision n° 2017-660 QPC du Conseil constitutionnel du 6 octobre 2017 [Société de participations financière ; contribution de 3 % sur les montants distribués] (J.O. n°236 du 08/10/17)